



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Réarmement de la Marine nationale

Question écrite n° 6074

### Texte de la question

Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho alerte M. le ministre des armées sur la nécessité de réarmement de la Marine nationale face à un monde de plus en plus instable et à la montée en puissance des conflits de haute intensité. À ce titre, il apparaît intéressant de s'inspirer de la volonté italienne de se doter d'une grande marine de guerre. En effet, conformément à son plan naval de 2019, l'Italie alignera bientôt 2 porte-aéronefs, 3 navires d'assaut porte-hélicoptères, 17 frégates FREMM et PPA, 8 corvettes EPC, 4 OPV, 10 navires de guerre des mines, 3 grands navires logistiques, 8 à 12 sous-marins à propulsion conventionnelle anaérobie, ainsi que 4 destroyers dont deux de la classe Horizon de 7 000 tonnes et surtout deux nouveaux destroyers lourds de type DDX. Initialement, ces navires devaient être déjà imposants avec un tonnage de 10 000 tonnes, 8 systèmes de silos verticaux multiples SYLVER, 1 canon de 127mm et 3 canons Strales de 76mm, ainsi que 16 missiles antinavires à longue portée. Mais il apparaît désormais que l'Italie ambitionne des caractéristiques encore plus impressionnantes. En effet, les deux navires devraient atteindre un tonnage de 13 500 tonnes, presque deux fois celui des destroyers Horizon ou Type 45, aujourd'hui les plus puissants navires de surface en Europe. Surtout, ces navires devraient accueillir non plus 8 mais 12 systèmes SYLVER 50 et 70, soit une capacité d'emport de 96 missiles ensilotés, auxquels s'ajouteront les 16 missiles antinavires à longue portée initialement prévus. Dit autrement, ces navires auront la puissance de feu de 3 frégates FREMM, une Alsace avec 32 missiles Aster 30 et 2 Aquitaines avec 16 Aster et 16 MdCN. Ce nouveau destroyer italien devrait donc jouer dans la cour des grands, c'est-à-dire celle des destroyers de classe Arleigh Burke américains, Maya japonais, Sejong le Grand sud-coréen, O52D chinois. En dépit de l'instabilité politique du pays, l'Italie disposera donc prochainement d'une force navale sensiblement plus importante que la Royal Navy et la Marine nationale, qui pourtant doit défendre 3 façades maritimes (Méditerranée, Atlantique et Manche) et une zone économique exclusive 12 fois plus étendue, sans parler des territoires ultra-marins. Aussi, au-delà de l'indispensable construction d'un second porte-avions pour la Marine nationale, la question du nombre de frégates et de leur armement embarqué manifestement insuffisant doit être posée. Dès, lors, elle lui demande s'il entend porter à 8 au lieu de 5 unités la commande de frégates FDI en les portant toutes au standard grec mieux armé et s'il entend conjointement avec l'Italie (comme ce fut le cas avec les classes Horizon et FREMM) entamer la construction de 2 à 4 destroyers DDX indispensables à la défense de l'ensemble du vaste territoire maritime français.

### Texte de la réponse

La Revue nationale stratégique de 2022 confirme l'analyse de la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017, actualisée en 2021, qui identifiait un retour des logiques de puissance en mer et qui donnait une importance croissante aux frégates de premier rang. Le format de la marine nationale prévoit un total de 15 frégates de premier rang. Le renouvellement de cette composante est un effort continu qui s'est concrétisé lors de la loi de programmation militaire 2019-2025 par la livraison de la huitième et dernière frégate multi-missions (FREMM) en 2022. Sous réserve de l'adoption du projet de loi de programmation militaire actuellement discuté au Parlement, cet effort se poursuivra dans les années à venir avec la livraison des cinq frégates de défense et

d'intervention – dont la tête de série est attendue en 2024. Enfin, les deux frégates de défense aérienne (FDA) seront rénovées à compter de 2028. La marine nationale bénéficiera ainsi d'un segment de 15 frégates de premier rang, polyvalentes, capables de répondre à l'ensemble des fonctions stratégiques et aptes à faire face à l'évolutivité des crises. Aptes à durer en haute mer, à mettre en œuvre des hélicoptères de combat, à opérer en espace contesté sur mer, sous la mer et dans les airs, elles seront interopérables pour faire face à des menaces du haut de spectre. Leurs marges d'évolution permettront de les adapter aux évolutions du contexte. Les corvettes et patrouilleurs font partie des bâtiments de deuxième rang et reçoivent des missions de souveraineté et de protection de nos intérêts au large, y compris pour des crises limitées. Ainsi, les 6 frégates de surveillance outre-mer seront remplacées, à compter de 2030, par des corvettes hauturières qui bénéficieront de capacités militaires très supérieures et cohérentes avec l'évolution du contexte sécuritaire en mer. La trame des patrouilleurs a également amorcé son renouvellement avec la livraison en cours de 6 patrouilleurs outre-mer et celle à venir de patrouilleurs hauturiers qui remplaceront les patrouilleurs de haute-mer - qui remplissent notamment la mission essentielle de soutien à la dissuasion, et les patrouilleurs de service public métropolitains. Les sous-marins nucléaires d'attaque sont également en cours de renouvellement par des unités très modernes : les SNA Barracuda (classe Suffren) disposant, entre autres, de deux capacités nouvelles qui élargissent la palette des options militaires disponibles : le tir de missiles de croisière et la mise en œuvre de nageurs de combat. Dans le domaine naval, l'Italie et la France sont des partenaires majeurs, notamment au sein de la société Naviris. Ainsi, deux des trois classes de frégates françaises ont été réalisées en coopération (FREMM et FDA). Ce partenariat s'exprime également sur les programmes de bâtiments ravitailleurs de force, la rénovation des FDA ou encore un certain nombre d'armement (torpille légère, missiles aster). Cette coopération trouve son prolongement et sa finalité en opération comme lors d'entraînements de haut niveau permettant d'approfondir notre interopérabilité, faire progresser notre capacité d'engagement conjoint et renforcer l'autonomie stratégique européenne. Le traité du Quirinal permettra d'étoffer encore davantage ce riche partenariat.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho](#)

**Circonscription :** Essonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6074

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Armées

**Ministère attributaire :** Armées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 mars 2023](#), page 2088

**Réponse publiée au JO le :** [27 juin 2023](#), page 5797